

## Collectif pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité 34-12

Son comité de soutien : l'association « Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel »- VPPN



17 rue du Mazel, 34700 LODEVE  
TÉL : 06 33 91 38 33

[aigles.escandorgue@gmail.com](mailto:aigles.escandorgue@gmail.com)

### JUSQU'À QUAND ALLONS LAISSER LES EOLIENNES TUER DES ESPECES PROTEGÉES?

---

**Le 16 janvier 2023, le mâle de l'unique couple d'aigles royaux de l'Escandorgue a été retrouvé mort à 25 m d'une des éoliennes de la centrale éolienne de Bernagues, par l'écologue du bureau d'études (BE) de la société ERL Energies Renouvelables du Languedoc.**

...Un décès qui a eu lieu précisément, d'après sa balise GPS posée par le Groupe d'Etudes Rapaces du Sud du Massif Central, le 10 janvier à 17h17, qui n'est que la suite d'une longue et triste série : mortalité de chauve-souris et d'autres espèces protégées en danger et vulnérables comme le vautour moine en 2020 et dans un parc voisin, d'un autre aigle royal sub-adulte en 2017.

L'expertise est en cours, (toxicologie) la balise GPS et les données du système PROBIRD prouvent déjà que l'aigle royal est mort à cause des éoliennes, et montrent qu'il aurait touché l'extrémité d'un rotor.

Encore une nouvelle preuve de l'inefficacité de ces systèmes de détection de l'avifaune pour éviter la mortalité....

Le cadavre est entre les mains de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), gendarme des espèces protégées, qui se charge de le faire examiner, notamment par un laboratoire départemental. Le rapport d'accident définitif devra être rendu par le BE à la DREAL dans les 45 jours maximum après la date de la mort de l'oiseau.

FNE-Languedoc – Roussillon a déposé une plainte au pénal, que l'OFB a interceptée, en donnant les données GPS de l'oiseau au Procureur de la République.

Cette nouvelle mort est scandaleuse. L'aigle royal est unique, son territoire de chasse va bien au-delà de l'Escandorgue et s'étend sur 200 km<sup>2</sup>. Que va devenir la veuve ?

Il faut supprimer la cause de ces mortalités, c'est-à-dire les éoliennes. Les voiliers ne peuvent pas vivre avec les éoliennes (circaètes, vautours, aigles).

D'après un naturaliste connaisseur du terrain, statistiquement ils vont tous mourir, hachés par les pales des éoliennes, ou bien projetés par la dépression entre les pales tournant à 280 km/h à leur extrémité, (vitesse d'un TGV) et le mât des éoliennes. Les chiroptères, tous protégés sont aussi très vulnérables, attirés même par les machines (chaleur, insectes), ils meurent en plus grand nombre encore.

Tant que les éoliennes seront encore présentes, en grand nombre, sur les crêtes des montagnes, les rapaces disparaîtront : ils circulent en effet le long de crêtes, profitant des ascendances thermiques, or c'est là que les promoteurs éoliens ont implanté leurs machines. Ces espèces protégées continuent toutes à courir les mêmes risques : mortalité, et aussi perte d'habitat, décantonement, chute de la reproductivité.

---

**Dans le Massif central il n'existe à ce jour que 41 couples reproducteurs potentiels** soit 82 individus de l'espèce aigle royal..... Cette espèce ayant le statut de : « vulnérable », dans la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) : en France et en Occitanie, elle est « à enjeu fort » dans la liste de hiérarchisation nationale des oiseaux nicheurs à protéger en Occitanie, validée le 17 sept. 2019 par le CSRPN  
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

**Une raison de plus pour obtenir la démolition des éoliennes de Bernagues, le site éolien - coeur du domaine vital de l'aigle royal.**

Montpellier, le 1<sup>er</sup> février 2023

**CONTACT PRESSE**

**Marjolaine Villey-Migraine – tél : 06 33 91 38 33**  
**[aigles.escandorgue@gmail.com](mailto:aigles.escandorgue@gmail.com)**